

FICHE EXPLICATIVE SUR LE FONCTIONNEMENT DES REGIMES D'ENTREE ET DE SORTIE DES ELEVES

Régime 1 : (obligatoire pour les élèves empruntant le ramassage scolaire)

Les entrées et sorties se font selon les horaires d'ouverture et de fermeture du collège.

L'élève doit être présent au collège selon les horaires suivants :

Externe : (8h25/12h20-13h25/16h30)

Demi-pensionnaire : 8h25 à 16h30 et le mercredi de 8h25 à 12h20

L'élève peut exceptionnellement :

Arriver plus tard (pour le début de ses cours) à condition qu'un responsable légal prévienne par téléphone, signe le carnet de liaison à la page correspondante et que l'élève concerné le fasse viser au Bureau Vie Scolaire,

Sortir plus tôt (à la fin de ses cours) à condition qu'un responsable légal ou une personne autorisée signe le cahier des décharges au Bureau Vie scolaire.

Les responsables légaux ont la possibilité de faire une autorisation annuelle attestant qu'un jour précis eux-mêmes ou une personne désignée par leurs soins amènent leur enfant pour la première heure de cours de la journée ou viennent le chercher après la dernière heure de cours de la journée.

Régime 2 : (possible seulement pour les élèves n'empruntant pas les ramassages scolaires)

Les entrées et sorties se font selon l'emploi du temps régulier de l'élève.

Externe : autorisation d'entrer pour la première heure de cours du matin et de l'après-midi, de sortir après la dernière heure du matin et l'après-midi.

Demi-pensionnaire : autorisation d'entrer pour la première heure de cours du matin et de sortir après la dernière de cours de l'après-midi.

Les demi-pensionnaires ne sont jamais autorisés à quitter l'établissement avant le repas de midi. Les élèves ne sont jamais autorisés à sortir entre deux heures de cours.

LIRE ATTENTIVEMENT CETTE FICHE EXPLICATIVE

✂ -----COUPON à REMETTRE avec le dossier d'inscription ou de réinscription-----

CHOIX DU RÉGIME D'ENTRÉE ET DE SORTIE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017/2018

NOM de l'élève : Prénom : Classe :

Veuillez cocher le régime choisi et signer face à ce choix.

Régime 1 : (obligatoire pour les élèves empruntant le ramassage scolaire)

Signature :

Régime 2 : (possible seulement pour les élèves n'empruntant pas les ramassages scolaires)

Signature :

Attention : seules les personnes majeures mentionnées ci-dessous seront habilitées à prendre en charge votre enfant en cas notamment de maladie ou de professeur absent.

NOM	PRÉNOM	LIEN AVEC LA FAMILLE	TELEPHONE

Signatures des responsables légaux :

NB : le nom des personnes habilitées peut être modifié au cours de l'année.